

# LA PAPERASSE, C'EST FINI chez le courtier d'assurances



Vous pourrez désormais signer un contrat avec votre smartphone

▶ Tapoter un code secret sur son smartphone ou sa tablette peut désormais être suffisant pour signer en bonne et due forme un contrat d'assurance.

“Cette application est disponible pour tous les courtiers”, explique Patrick Cauwert, CEO de Feprabel, la Fédération des cour-

tiers en assurances. “C'est très facile et très simple et ne remet pas en cause notre modèle. Nous jouons la carte du digital mais l'humain reste primordial dans la relation avec les clients.”

Chaque courtier est libre d'offrir ce service à ses clients. “Nous sommes une fédération.

Nous ne pouvons rien imposer”, souligne à ce propos Patrick Cauwert.

Mais la demande des clients est bien là: les banques sont bien plus en pointe sur le digital et les courtiers ont tout intérêt à montrer qu'ils jouent dans la même division.

**LE PRINCIPE** de cette simplification est simple. Via l'application Mybroker, votre courtier vous adresse un contrat d'assurance. Vous pouvez donc le signer électroniquement. Comment? Via le numéro de GSM et le scanning de sa carte d'identité. “Ce sont des informations en

possession du courtier”, explique Claude Rapoport, administrateur-délégué de Portima, la société qui a mis au point la sécurisation de la transmission de données. Les données peuvent donc être recoupées. “Le client choisit ensuite un code secret, qui lui suffira par la suite pour toute nouvelle signature d'un contrat auprès de son courtier.”

Cela permet à la fois au courtier et au client de gagner pas mal de temps. “Si vous achetez par exemple une nouvelle voiture, vous en informez votre courtier qui effectue les modifications et vous envoie le contrat à signer”, explique Patrick Cauwert.

Le courtier y trouve également son compte: il gagne du temps – un gain estimé à 40 % – qu'il peut consacrer à conseiller ses clients et faire tourner son business, plutôt que de s'occuper de paperasse.

Cette possibilité vaut pour tous types de contrats d'assurances: qu'il s'agisse de produits IARD (auto, habitation...) ou vie, et quelle que soit la compagnie.

Elle permet en tout cas d'avoir sous la main tous vos contrats plutôt que de devoir les chercher au fond d'un tiroir.

P.D.-D.